

ÉLECTION AU CONSEIL DE L'IEJ
COLLEGE DES USAGERS
SCRUTIN DU 23 MARS 2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

- Vu le code de l'éducation, et en particulier ses articles L.719-1 à L719-3 et D.719-1 à D719-47
Vu l'arrêté n°2023-041 en date du 15 février 2023 portant décision électorale relative au renouvellement des représentants usagers au conseil de l'IEJ
Vu les statuts de l'Institut d'Études Judiciaires
Vu le procès-verbal de recevabilité des candidatures
Vu le procès-verbal d'urne

Le procès-verbal fait apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir	:	1
Nombre total d'inscrits	:	231
Nombre total de votants	:	3
Nombre de bulletins nuls et blancs	:	0
Nombre total de suffrages exprimés	:	3
Taux de participation		1.3 %

<i>Désignation des candidats/des listes</i>	<i>Nombre de voix</i>	<i>Nombre de sièges</i>
Madame Louise Chloé BORDIER (titulaire)	3	1 siège (titulaire)

SONT PROCLAMÉS ÉLUS

- Madame Louise Chloé BORDIER (titulaire)
- Monsieur Boris GUILLOIS (suppléant)

Versailles, le **27 MARS 2023**

Le Président de l'université,

